



L'université doit être là pour toutes ses étudiantes

L'université a l'obligation de créer un milieu de formation inclusif qui respecte les besoins de toutes et tous ses étudiantes et étudiants.

Si tu es en situation de handicap, tu as le droit de demander des aides ou aménagements pour les cours et les examens.

Si tu n'es pas en situation de handicap, tu peux être un-e allié-e : renseigne-toi sur la situation et les droits des personnes en situation de handicap et propose ton soutien aux personnes concernées, en respectant leur avis et leurs besoins.

Les demandes se font auprès du Pôle Santé de l'Université de Genève jusqu'au 30 octobre 2021. Pour en savoir plus, scanne ce code :



UNICAP

Education inclusive

LAW CLINIC



UNICEF